

VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

SÉANCE D'OUVERTURE (PUBLIQUE)

- Date : jeudi 1^{er} décembre 2022

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 11 h 20
- Président : S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères,
Président en exercice de l'OSCE

Le Président polonais, S. E. M. Andrzej Duda, a prononcé une allocution à la vingt-neuvième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (MC.DEL/16/22).

- Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE

Le Président a ouvert officiellement la vingt-neuvième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Président

L'ordre du jour de la vingt-neuvième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE a été adopté ; il est annexé au présent journal (annexe 1).

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères, Président en exercice de l'OSCE, a prononcé une allocution à la réunion (MC.DEL/1/22 OSCE+).

Point 4 de l'ordre du jour : ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

S. E. M^{me} Margareta Cederfelt, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a prononcé une allocution à la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE
L'OSCE

S. E. M^{me} Helga Maria Schmid, Secrétaire générale de l'OSCE, a prononcé une allocution à la réunion (MC.GAL/4/22 OSCE+).

4. Prochaine séance :

Jeudi 1^{er} décembre 2022, à 11 h 30, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : jeudi 1^{er} décembre 2022

Ouverture : 11 h 30
Clôture : 13 h 20

2. Président : S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères,
Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION

Ukraine (MC.DEL/2/22), République tchèque-Union européenne (annexe 2) (MC.DEL/5/22), Islande (MC.DEL/4/22 OSCE+), Chypre (MC.DEL/10/22 OSCE+), Saint-Siège (MC.DEL/3/22 OSCE+), Biélorussie (MC.DEL/38/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (MC.DEL/6/22), Allemagne (MC.DEL/30/22), Canada (MC.DEL/58/22), Monaco (MC.DEL/52/22 OSCE+), Macédoine du Nord (MC.DEL/57/22 OSCE+), Malte (MC.DEL/48/22), Turkménistan, Pays-Bas (MC.DEL/54/22 OSCE+), Grèce (MC.DEL/45/22 OSCE+), Slovénie (MC.DEL/55/22 OSCE+), Roumanie (MC.DEL/51/22), Kazakhstan (MC.DEL/59/22 OSCE+), Irlande (MC.DEL/21/22), Royaume-Uni (MC.DEL/7/22), Türkiye (MC.DEL/14/22 OSCE+), Italie (MC.DEL/35/22)

4. Prochaine séance :

Jeudi 1^{er} décembre 2022, à 15 h 30, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : jeudi 1^{er} décembre 2022

Ouverture : 15 h 30
Clôture : 18 h 30

2. Président : S. E. M. Tobias Billström, Ministre suédois des affaires étrangères
Ambassadrice Anna Olsson Vrang, Représentante permanente de la
Suède auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION
(suite)

Arménie (MC.DEL/49/22), Estonie, Suède (MC.DEL/18/22 OSCE+),
Belgique (MC.DEL/47/22), Finlande, Autriche, Tadjikistan, Bulgarie (annexe
3), Norvège (MC.DEL/25/22), Serbie (MC.DEL/24/22), Saint-Marin,
Hongrie, France (MC.DEL/11/22 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Lituanie
(MC.DEL/37/22 OSCE+), Liechtenstein (MC.DEL/15/22), Géorgie, Portugal
(MC.DEL/43/22), Fédération de Russie (MC.DEL/9/22), Slovaquie
(MC.DEL/12/22 OSCE+), Andorre (MC.DEL/17/22 OSCE+), Albanie
(MC.DEL/22/22 OSCE+), Ouzbékistan, Croatie (MC.DEL/53/22 OSCE+),
Mongolie (MC.DEL/13/22 OSCE+), Kirghizistan, Lettonie, Espagne
(MC.DEL/46/22 OSCE+), Azerbaïdjan (MC.DEL/42/22 OSCE+),
Monténégro (MC.DEL/20/22 OSCE+), Danemark (MC.DEL/19/22), Suisse
(MC.DEL/44/22 OSCE+), Luxembourg (MC.DEL/50/22 OSCE+), Moldavie
(MC.DEL/56/22 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Vendredi 2 décembre 2022, à 10 heures, dans la salle des séances plénières et par
visioconférence

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : vendredi 2 décembre 2022

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 11 heures

2. Président : S. E. M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de Macédoine du Nord

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION (suite)

Égypte (partenaire pour la coopération), Japon (partenaire pour la coopération), Thaïlande (partenaire pour la coopération), Israël (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/40/22 OSCE+), Australie (partenaire pour la coopération), Jordanie (partenaire pour la coopération), République de Corée (partenaire pour la coopération), Maroc (partenaire pour la coopération), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Algérie (partenaire pour la coopération)

4. Prochaine séance :

Vendredi 2 décembre 2022, à 11 heures, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (SUITE) (À HUIS CLOS)

1. Date : vendredi 2 décembre 2022

Reprise : 11 h 05
Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur Adam Hałacinski, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 7 de l'ordre du jour : ADOPTION DES DOCUMENTS ET DES DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Aucune déclaration

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS FINALES DES ÉTATS PARTICIPANTS

Croatie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Türkiye) (annexe 4), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Australie (partenaire pour la coopération), Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (annexe 5), Royaume-Uni (MC.DEL/27/22), États-Unis d'Amérique (annexe 6), Finlande (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Moldavie, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine) (annexe 7), Fédération de Russie (annexe 8), Canada (également au nom de la Bulgarie, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la

Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède et de l'Ukraine)
(annexe 9), Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie)
(annexe 10), Canada (annexe 11)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Déclaration interprétative à propos de la Décision n° 1446 du Conseil permanent relative à la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel : Fédération de Russie (annexe 12)*
- b) *La lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président en exercice (annexe 13)*

4. Prochaine séance :

Vendredi 2 décembre 2022, à 12 h 15, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

SÉANCE DE CLÔTURE (PUBLIQUE)

1. Date : vendredi 2 décembre 2022

Ouverture : 12 h 25
Clôture : 12 h 45

2. Président : S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères,
Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 10 de l'ordre du jour : CLÔTURE OFFICIELLE (DÉCLARATIONS DES
PRÉSIDENTS EN EXERCICE ACTUELLE ET
ENTRANTE)

Président (Pologne) (MC.DEL/29/22), Macédoine du Nord (MC.DEL/34/22
OSCE+)

Le Président a prononcé la clôture officielle de la vingt-neuvième réunion du
Conseil ministériel.

4. Prochaine réunion :

À décider



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

(Łódź, 1 et 2 décembre 2022)

1. Ouverture officielle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocution du Président en exercice de l'OSCE
4. Allocution de la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
5. Rapport de la Secrétaire générale de l'OSCE
6. Déclarations des chefs de délégation
7. Adoption des documents et des décisions du Conseil ministériel
8. Déclarations finales des États participants
9. Questions diverses
10. Clôture officielle (déclarations des présidences en exercice actuelle et entrante)



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Monsieur le Président,

Je souscris pleinement à tous les points que vient de mentionner le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et je souhaite à présent faire quelques remarques à titre national.

L'OSCE d'aujourd'hui diffère de ce qu'elle était il y a un an. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a foulé aux pieds les principes les plus fondamentaux sur lesquels l'OSCE était fondée. J'appelle la Russie à arrêter la guerre et à retirer complètement ses forces du territoire de l'Ukraine.

Tous les crimes commis durant l'invasion illégale doivent être poursuivis et leurs auteurs traduits en justice. Je saisis cette occasion pour remercier les rapporteurs du mécanisme de Moscou, ainsi que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et de nombreuses organisations non gouvernementales, d'avoir conservé des traces des violations. Je vous invite également tous à soutenir la création d'un tribunal spécial international chargé de poursuivre les crimes d'agression commis par la Russie.

Au nom de la République tchèque, je tiens à souligner que nous croyons en la finalité et les principes de l'OSCE.

À l'avenir, l'Organisation peut jouer un rôle important dans une nouvelle architecture de sécurité en Europe. L'ensemble de ses engagements et de ses mesures de renforcement de la confiance n'a pas son pareil et doit être préservé et développé plus avant.

L'OSCE a pour atout essentiel son approche globale de la sécurité. Nous devrions l'alimenter plutôt que de l'affaiblir. Les obstructions des mécanismes des droits humains affaiblissent également notre sécurité dans l'espace de l'OSCE. La stagnation de l'agenda politico-militaire entraînera également celle de la dimension environnementale.

Aujourd'hui déjà, le soutien de l'OSCE est indispensable en Ukraine. Il est regrettable que la plupart des activités menées par l'Organisation dans le pays aient dû être arrêtées. Nous ne pouvons pas céder au chantage de l'agresseur. La République tchèque salue le

nouveau programme de soutien à l'Ukraine. Nous ferons don de 160 000 euros pour les activités de l'Organisation en soutien à l'Ukraine. Une partie de ce don ira au Centre de documentation de l'OSCE à Prague pour la conservation des fichiers de l'Organisation qui ont été évacués du pays après l'invasion.

Enfin, pour que l'OSCE puisse remplir son rôle, elle a besoin de stabilité financière. Je demande à tous les États participants d'adopter une approche responsable et d'approuver un budget qui permettra un fonctionnement efficace et efficient de l'Organisation dans ses trois dimensions.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis à la perspective d'accueillir les délégations des États participants en septembre prochain au 31^e Forum économique et environnemental, qui se tient traditionnellement à Prague.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de la réunion. Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Les États participants de l'OSCE, tous ceux qui sont réunis autour de cette table aujourd'hui, se préparaient à célébrer dans deux ans le cinquantième anniversaire symbolique de l'Acte final de Helsinki qui a marqué le début d'une nouvelle ère de coexistence pacifique et de sécurité coopérative. La période de l'après-guerre froide a été marquée par d'autres jalons qui ont jeté les bases de la paix et de la prospérité dans notre partie du globe : la Charte de Paris, les sommets et les réunions du Conseil ministériel au cours des années suivantes ont laissé leurs empreintes en actualisant l'acquis de l'OSCE et en renforçant ses engagements et ses principes.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dix mois après la guerre d'agression déclenchée par la Russie contre l'Ukraine, sa voisine, nous vivons dans une autre Europe. Cet acte irresponsable est contraire à toutes les règles de l'ordre international et continue de réduire à néant une par une les réalisations de nos prédécesseurs. La Charte des Nations Unies et les documents fondateurs de l'OSCE ont été clairs : la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États doivent être respectées et les frontières ne peuvent pas être changées par la force militaire.

L'Ukraine exerce son droit naturel de légitime défense en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous réitérons notre soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous ne reconnaitrons aucune entité illégale ni annexion du territoire de l'Ukraine. La Bulgarie continuera d'apporter son soutien politique, technique, économique et humanitaire à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, y compris dans le contexte de l'OSCE.

Nous exhortons la Russie à cesser immédiatement ses actions militaires et à retirer complètement et sans condition ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien. La Russie doit agir de manière responsable, contenir tous les risques nucléaires liés

aux armes nucléaires et aux installations nucléaires civiles en Ukraine et respecter toutes ses obligations en vertu du droit international.

Nous sommes profondément préoccupés par le renforcement du potentiel militaire et la posture agressive de la Russie dans la région de la mer Noire. La Russie a transformé la péninsule de Crimée annexée illégalement en rampe de lancement pour une nouvelle invasion du territoire ukrainien allant de pair avec des frappes maritimes par sa flotte de la mer Noire. L'extension du contrôle de Moscou sur les voies de communication maritimes critiques en mer Noire a encore restreint la liberté de navigation.

La guerre suscite également de profondes préoccupations quant aux violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par la Fédération de Russie, qui peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il faut veiller à ce que tous les crimes de guerre commis en Ukraine soient documentés et fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites. Nous soutenons tous les efforts visant à recueillir des preuves sur les atrocités de la guerre et à les documenter, déployés notamment par la Cour pénale internationale, la Mission de surveillance des droits de l'homme de l'ONU et l'OSCE, au moyen de son mécanisme de Moscou, invoqué par une grande majorité des États participants de l'OSCE, y compris la Bulgarie, afin que les responsables rendent des comptes.

Nous demandons de nouveau à la Biélorussie de cesser de faciliter l'agression russe et de se conformer à ses obligations internationales. Qui dit responsabilité partagée dit redevabilité partagée.

Poursuivre nos activités comme s'il ne s'était rien passé n'est pas possible lorsqu'une guerre de grande envergure menaçant la stabilité en Europe est menée par un État participant de l'OSCE contre un autre. L'Organisation a été paralysée par un niveau de confiance au plus bas de son histoire et l'utilisation abusive de la règle du consensus. Des activités clés ont été bloquées dans les trois dimensions de l'OSCE. L'absence d'un budget approuvé pour la deuxième année consécutive et l'utilisation déplorable du processus budgétaire en tant qu'outil politique ont conduit les institutions de l'OSCE, ses structures et ses missions de terrain dans une impasse financière. Nous devons l'admettre : l'OSCE n'est plus aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle était et la stratégie à court terme pour l'Organisation serait de parvenir à durer.

En effet, l'OSCE est une organisation du temps de paix. Elle ne peut s'acquitter de son mandat et être efficace dans un environnement de sécurité extrêmement conflictuel. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre le retour de la stabilité en Europe. Nous devrions y contribuer au sein de l'OSCE et nous livrer à une réflexion stratégique pour la période de l'après-guerre en Ukraine. Nous ne devrions pas laisser les principes futurs de la sécurité européenne être définis ailleurs.

L'histoire de l'OSCE a été l'histoire de la différence. Ce n'est pas un argument pour cesser de nous servir de ses outils, mais un argument en faveur d'une diplomatie plus efficace.

En conclusion, je tiens à remercier la Présidence polonaise de son hospitalité et de sa direction de l'Organisation en ces temps difficiles et très éprouvants.

Je souhaite bonne chance, résilience et succès à la Présidence entrante de la République de Macédoine du Nord. Nous serons là pour vous soutenir dans votre action à la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité au cours du second semestre de l'année prochaine.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CROATIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DU DANEMARK, DE
L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA
HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA
LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE ET DE LA TÜRKIYE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom des États participants alliés de l'OTAN suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Türkiye, ainsi que la Finlande et la Suède, pays invités par l'OTAN.

L'espace de l'OSCE n'est pas en paix. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité internationales. Cette guerre, qui est une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, porte atteinte aux principes fondateurs de l'Acte final de Helsinki et aux autres engagements de l'OSCE.

Nous sommes pleinement solidaires du peuple et du Gouvernement ukrainiens qui luttent héroïquement pour défendre leur pays. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, jusqu'à ses eaux territoriales. Nous condamnons et ne reconnâtrons jamais la tentative illégale et illégitime d'annexion par la Russie de territoires ukrainiens, dont la Crimée. Nous soutenons pleinement le droit fondamental de l'Ukraine à la légitime défense et celui de choisir ses propres arrangements en matière de

sécurité. Nous continuerons à fournir un large soutien à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

La Russie a causé d'immenses souffrances humaines et provoqué des déplacements massifs touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants ukrainiens. Elle porte l'entière responsabilité de cette catastrophe humanitaire. Nous saluons le courage et la résilience du peuple ukrainien. Nous soutenons pleinement les activités de la communauté internationale, notamment l'utilisation des outils et des initiatives de l'OSCE telles que les invocations du mécanisme de Moscou et les observations effectuées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, visant à demander des comptes à tous les responsables de violations du droit international humanitaire et d'abus du droit international des droits de l'homme. Nous condamnons particulièrement les attaques de la Russie contre les civils et les infrastructures civiles, ainsi que les violences sexuelles liées au conflit. Dans ce contexte, nous insistons sur la pertinence du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité pour les travaux de l'OSCE. Nous regrettons que la Russie entrave et compromette les travaux de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la clôture de sa présence sur le terrain en Ukraine, ce qui rend la mise en œuvre du programme de soutien à ce pays encore plus urgente.

Nous sommes également préoccupés par les discours et les actes de plus en plus belliqueux de la Biélorussie. Celle-ci doit respecter le droit international et cesser de se rendre complice de la guerre illégale menée par le Kremlin.

La Russie est la menace la plus importante et la plus directe pour notre paix, notre sécurité et notre stabilité. Elle cherche à créer des zones d'influence et à exercer un contrôle direct en utilisant la coercition, la subversion, la désinformation, l'agression et les tentatives d'annexions illégales. Le renforcement militaire de la Russie, notamment dans les régions de la Baltique, de la mer Noire, de la Méditerranée et dans le Grand Nord, ainsi que son intégration militaire avec la Biélorussie, constituent un défi pour notre sécurité. La posture, la désinformation et la dangereuse rhétorique nucléaire de la Russie, ainsi que sa volonté avérée de recourir à la force pour réaliser ses objectifs politiques, sapent l'ordre international fondé sur des règles.

Nous ne cherchons pas la confrontation et nous ne représentons aucun danger pour la Russie. Nous continuerons à répondre à ses menaces et à ses actes hostiles de manière unie et responsable. Nous renforcerons considérablement la dissuasion et la défense, consoliderons notre résilience face à la coercition de la Russie et soutiendrons nos partenaires dans leur lutte contre les ingérences et les agressions malveillantes.

La Russie a été à l'origine de conflits dans l'espace de l'OSCE et a entravé les efforts déployés pour les régler. Sa décision très récente de continuer à envahir l'Ukraine le montre de façon manifeste. Nous demandons à la Russie de mettre fin à son occupation des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et de retirer toutes les forces et les équipements militaires qu'elle a stationnés en Géorgie et en République de Moldavie sans leur consentement. Nous soutenons fermement leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

Nous appelons la Russie à mettre fin à son agression et à ses violations du droit international ainsi qu'à ses violations des principes et engagements de l'OSCE dans les trois

dimensions de la sécurité prévues dans l'Acte final de Helsinki, notamment ceux relatifs à la maîtrise des armements, à la transparence, aux mesures de confiance et de sécurité, au respect des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi qu'à la gouvernance démocratique, et qui sont essentiels pour faire progresser les relations amicales et la coopération entre les États. Nous réaffirmons l'importance capitale de l'OSCE en tant qu'instance unique de dialogue sur la sécurité globale.

En conclusion, nous demandons à la Russie de mettre fin immédiatement à la guerre qu'elle a délibérément provoquée et de se retirer complètement et sans condition de l'Ukraine.

Les États participants qui souscrivent à cette déclaration demandent qu'elle soit incluse dans le journal de cette réunion du Conseil ministériel.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation de la République tchèque, pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Nous exprimons notre gratitude au Ministre polonais des affaires étrangères, Zbigniew Rau, et à la Présidence polonaise pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve à Łódź et pour la manière dont ils ont dirigé l'Organisation pendant une période de turbulences sans précédent. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Adam Hałaciński et à son excellente équipe à Vienne pour les efforts qu'ils ont déployés inlassablement tout au long de cette année extrêmement difficile pour l'espace de l'OSCE et l'Organisation elle-même.

Pour tous ceux qui ont assisté à la plénière, ont suivi en ligne ou ont participé aux différentes manifestations connexes, ainsi qu'à la conférence parallèle de la société civile, le message était on ne peut plus clair. En effet, l'écrasante majorité des États participants a condamné sans équivoque la guerre d'agression injustifiée et brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, avec la complicité de la Biélorussie, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes et engagements de l'OSCE, d'autant qu'elle représente la menace la plus grave pour notre sécurité commune depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous continuerons d'aider l'Ukraine à défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues aussi longtemps qu'il le faudra. Nous restons déterminés à renforcer les capacités de résilience et de reconstruction de l'Ukraine, en particulier à la suite des attaques aveugles que la Russie ne cesse de mener contre les civils, les biens civils et les infrastructures.

Quant à l'appel qui a été lancé pour que les auteurs des actes odieux commis pendant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine répondent de leurs actes, il a lui aussi bénéficié d'une grande résonance. Les pertes en vies humaines dans la population civile sont effroyables et constituent un défi fondamental pour tous ceux d'entre nous qui croyons au respect du droit international et des principes et engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Union européenne est fermement résolue à veiller à ce que les crimes commis ne restent pas impunis, notamment la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les expulsions illégales. Nous appuierons tous les efforts déployés, notamment au sein de

l'OSCE, pour que justice soit rendue aux victimes. Les rapports publiés dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE sont un moyen essentiel à cet égard.

Au cours de cette réunion ministérielle, il a également été réaffirmé que l'agression extérieure de la Russie et de la Biélorussie se traduit par une répression interne systématique et sévère à l'encontre de leurs propres populations. Nous appelons de nouveau la Biélorussie à s'abstenir de toute nouvelle implication dans la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, à mettre un terme à la campagne orchestrée de répression et d'intimidation, à libérer toutes les personnes détenues arbitrairement et les prisonniers politiques, à respecter la liberté des médias et la société civile et à entamer un dialogue national incluant toutes les parties. De même, nous appelons une fois de plus la Russie à revenir sur la législation utilisée pour réprimer et persécuter ses citoyens, et à agir conformément à l'esprit et à la lettre de tous les engagements qu'elle a pris à l'égard de l'OSCE.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a entravé tous les mécanismes de règlement des conflits de l'OSCE et a rendu ainsi notre région plus instable. L'Union européenne continuera de soutenir les processus de l'OSCE de règlement des conflits et de participer activement aux débats. Nous demandons instamment à toutes les parties aux conflits, ainsi qu'à tous les participants aux formats de règlement, de participer de manière constructive et de bonne foi, et de mettre en œuvre leurs engagements respectifs. Il est indispensable de faire preuve de volonté politique pour progresser afin de rendre notre région plus stable, plus prospère et plus pacifique.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et son peuple ainsi que ses conséquences transrégionales et multidimensionnelles ont dominé les débats et relégué au second plan les conclusions généralement attendues d'un Conseil ministériel. Dans le même temps, la valeur de l'OSCE en tant que plateforme régionale essentielle et inclusive pour la sécurité et la coopération a été réaffirmée. Nous devrions, dans les mois à venir, utiliser ses outils et ses moyens dans les trois dimensions de la sécurité, en particulier pour faire face aux conséquences multiformes de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et de ses actions déstabilisatrices dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, en s'appuyant sur les engagements pris en commun dans le cadre de l'Organisation et sur notre détermination renouvelée à les mettre en œuvre.

Nous nous félicitons que le secrétariat de la Plateforme pour la solidarité civique ait organisé la Conférence parallèle de la société civile et apprécions sa contribution au Conseil ministériel formulée dans la Déclaration de Łódź. La société civile joue un rôle déterminant dans le fonctionnement et le dynamisme des démocraties, et nous resterons donc déterminés à préserver l'esprit d'ouverture et d'inclusivité de l'OSCE à l'égard des organisations de la société civile.

L'UE réaffirme son ferme soutien à la Secrétaire générale de l'OSCE, au Secrétariat et aux autres structures exécutives, notamment les opérations de terrain, ainsi qu'aux institutions autonomes et à leur direction. Il est de notre responsabilité commune de préserver les institutions et leurs mandats solides, et d'assurer leur bon fonctionnement, notamment par des moyens financiers appropriés. Dans le même esprit, l'UE continuera de coopérer étroitement avec les présidences actuelle et entrante afin de soutenir et de sauvegarder le travail précieux accompli par les opérations de terrain de l'OSCE. Nous nous réjouissons

également de poursuivre notre coopération fructueuse avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi qu'avec les partenaires pour la coopération.

Nous attendons avec impatience de travailler avec la présidence entrante de la Macédoine du Nord. Nous lui apporterons notre concours et contribuerons à l'objectif qu'elle s'est fixée d'amener l'Organisation et tous les États participants à mettre de nouveau l'accent sur le respect des principes fondamentaux de l'OSCE. Tout cela nous permettra d'aider l'Organisation à continuer d'être une instance essentielle favorisant un dialogue constructif sur les enjeux sans précédent auxquels nous sommes actuellement confrontés en matière de sécurité européenne.

En conclusion, la crise à laquelle nous sommes confrontés n'est ni une lacune dans les règles et principes fondamentaux de l'ordre européen de sécurité ni un échec de l'OSCE elle-même. Elle résulte plutôt du refus d'un État participant, activement soutenu par un autre, de respecter ces règles et principes. La solution apparaît évidente. En effet, rien n'empêche la Russie, dont les actes destructeurs et illégaux ont infligé d'immenses souffrances humaines, tenté de bouleverser l'ordre international fondé sur des règles et porté atteinte à sa crédibilité, de choisir une autre voie et de prendre des mesures différentes, en commençant par mettre immédiatement fin à sa guerre contre l'Ukraine, en retirant complètement et inconditionnellement la totalité de ses troupes et de ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et en respectant ses obligations internationales. Les actes de la Russie ne profitent à personne. Ni au peuple russe. Ni aux habitants des pays voisins. Ni aux populations de l'Europe et de l'ensemble de l'espace de l'OSCE. De fait, nous ne pourrions créer un espace de sécurité commun et indivisible fondé sur la confiance, la coopération et la paix que lorsque les 57 États participants respecteront les règles que nous avons tous volontairement acceptées et défendront les valeurs et principes universels.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette réunion du Conseil ministériel.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro¹, l'Albanie¹, l'Ukraine et la République de Moldavie, pays candidats potentiels, la Bosnie-Herzégovine¹, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi qu'Andorre, Monaco et Saint-Marin, et l'Australie (partenaire pour la coopération), souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du Processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 6

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nous félicitons la Présidence polonaise pour son leadership et son dévouement à l'égard de cette Organisation en ces temps particulièrement éprouvants, grâce à la direction compétente du Président en exercice, le Ministre des affaires étrangères Zbigniew Rau, et à vous, Ambassadeur Hałaciński, cher Adam. L'accent que vous avez mis sur la défense des principes fondamentaux de l'OSCE a été essentiel à la survie de l'Organisation et à sa capacité de continuer à fonctionner en tant que plate-forme efficace pour défendre nos valeurs communes. Vous avez tout notre soutien et nos remerciements durables pour vos efforts.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec la Macédoine du Nord en 2023, alors que nous continuons de relever les défis sans précédent à la sécurité et à la prospérité dans notre région. En Ukraine, la Russie continue de mener une guerre d'agression qui, par son ampleur et son impact, est sans précédent dans l'histoire de cette Organisation. Le coût de plus en plus lourd en vies humaines et en dommages économiques continue de choquer nos sens alors que les violations inadmissibles du droit international humanitaire et les atrocités barbares commises par les forces russes n'ont pas leur place dans ce monde. En outre, les crises à la fois humanitaire, énergétique et alimentaire causées par la guerre que mène la Russie infligent de profondes souffrances aux personnes vulnérables à travers le monde en compliquant les efforts internationaux visant à régler des questions essentielles telles que le changement climatique. Le risque que nous courons tous n'est nulle part visible plus clairement que dans les mesures d'une inconscience à couper le souffle prises par la Russie dans les installations nucléaires civiles de l'Ukraine et aux alentours de celles-ci. Le mépris apparent de Moscou pour une catastrophe nucléaire potentielle devrait nous rappeler à tous que personne n'est à l'abri des conséquences de la guerre désastreuse de Poutine. Tout cela est dû à la volonté du Kremlin de réaliser ses ambitions néo-impérialistes et de redéfinir unilatéralement les frontières de ses voisins à tout prix.

L'affaiblissement de notre sécurité collective par la Russie est visible non seulement en Ukraine, mais également dans d'autres régions de l'espace de l'OSCE. Pendant plus de 30 ans, les troupes russes sont restées sur le territoire de la Moldavie sans le consentement du pays hôte, en violation de sa souveraineté. Nous demandons instamment à la Russie de retirer intégralement ses troupes et ses munitions conformément aux engagements qu'elle a pris au Sommet d'Istanbul de 1999. L'invasion de la Géorgie par la Russie en 2008 et sa

présence militaire continue sur le territoire géorgien sans le consentement de la Géorgie violent sa souveraineté et son intégrité territoriale ainsi que le droit international. Les États-Unis offrent leur soutien indéfectible à la Géorgie et se joignent au Groupe des Amis de la Géorgie pour exhorter la Russie à respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu de 2008. Les États-Unis continueront également de collaborer avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur le plan bilatéral ainsi qu'avec l'Union européenne, l'OSCE et d'autres partenaires en vue de parvenir à un accord global qui apportera une paix durable dans la région.

Les opérations de terrain de l'OSCE et les trois institutions indépendantes sont en effet les « joyaux de la couronne » de cette Organisation. Grâce à nos missions, nous obtenons des résultats concrets sur le terrain – en travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements et la société civile des pays hôtes pour aider les États participants à remplir leurs engagements dans les trois dimensions de l'OSCE et, ce faisant, améliorer la sécurité dans notre région. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, ainsi que les divers représentants spéciaux, jouent des rôles essentiels en aidant tous les États participants à remplir les engagements auxquels ils ont souscrit au titre de l'Acte final de Helsinki. Les mesures visant à bloquer ou à entraver de toute autre manière les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les fonctions essentielles de l'OSCE – telles que la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les opérations de terrain ou l'approbation du Budget unifié – érodent directement la sécurité globale que l'Organisation est censée maintenir. Nous pouvons surmonter ces obstacles et nous les surmonterons. Nous travaillerons avec la Présidence et d'autres qui souhaitent voir l'OSCE réussir pour faire fond, en étant créatifs, sur des initiatives novatrices, telles que le programme de soutien à l'Ukraine et la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine, qui a remporté un franc succès.

Plus que jamais – et précisément en raison de l'agression perpétrée par la Russie ainsi que des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme qu'elle commet en Ukraine – les États-Unis accordent une grande importance à cette Organisation, à ses principes et à ses engagements, de même qu'à ses institutions indépendantes. Soyez assurés du dévouement continu des États-Unis à l'OSCE et à notre objectif commun de construire une région sûre, pacifique et prospère, où tous les peuples sont traités avec dignité et libres d'exercer leurs droits humains – et où ceux qui cherchent à imposer brutalement leur pouvoir pour satisfaire leurs ambitions néo-impérialistes, et leurs complices, sont tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président, nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce Conseil ministériel.



Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE,
D'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BULGARIE, DU CANADA, DE CHYPRE, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE,
DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE
LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU
LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE MALTE, DE LA
MOLDAVIE, DE MONACO, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE,
DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI,
DE SAINT-MARIN, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA
SUÈDE, DE LA SUISSE ET DE L'UKRAINE)**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 43 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Ukraine, ainsi que de mon propre pays, la Finlande.

Il y a trente ans, à Stockholm, les ministres de l'OSCE ont souligné que le concept de sécurité globale de l'OSCE reliait directement la paix, la sécurité et la prospérité au respect des droits humains et des libertés démocratiques. Aujourd'hui, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine nous rappelle cruellement que le respect des droits humains à l'intérieur des États demeure indispensable à une sécurité durable entre les États.

Nous sommes consternés par les rapports, établis notamment au titre du mécanisme de Moscou de l'OSCE, selon lesquels de graves violations des droits humains et des « schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes » en Ukraine, y compris des assassinats ciblés de civils, des détentions illégales, des enlèvements et des expulsions ainsi que l'utilisation de la torture et d'autres mauvais traitements, dont des violences sexuelles, ont été constatés. Nous condamnons fermement ces graves violations et

abus des droits humains et du droit international humanitaire. Toutes les allégations de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations du droit international humanitaire et des droits humains doivent faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme dans les plus brefs délais. Pour que nos engagements communs soient revigorés, les responsables doivent être tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président,

Ces dernières décennies, nous avons accompli de grands progrès dans la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Pourtant, cette année, il est plus que jamais manifeste que la lutte pour la liberté, la justice et la démocratie est loin d'être terminée et que leur défense exige que nous fassions preuve d'une vigilance constante et que nous agissions en nous fondant sur des principes. Dans toute la région, la société civile et les médias indépendants voient leur espace se restreindre rapidement, en ligne et hors ligne. La discrimination empêche encore beaucoup de personnes de participer pleinement et entièrement, sur un pied d'égalité, à nos sociétés. Et les menaces et les violences à l'encontre de manifestants pacifiques font la une de l'actualité.

Nous continuerons de dénoncer les violations ou les abus des principes démocratiques, des droits humains et des libertés fondamentales. Qu'il s'agisse de défenseurs des droits humains, de journalistes ou d'acteurs des médias soumis à des représailles pour leur travail courageux, ou de répressions violentes contre des manifestants pacifiques aspirant à un changement démocratique. Nous continuerons à faire pression pour éliminer la torture et autres mauvais traitements. Nous continuerons à défendre les élections libres et équitables. Nous nous élèverons contre les stéréotypes et les préjugés, combattons les mythes par des faits et promovons un monde où aucun individu n'est laissé pour compte ou pris pour cible pour ce qu'il est, pour qui il aime, pour son apparence ou pour ce qu'il croit ou dit.

Monsieur le Président,

La société civile est la conscience de nos pays. Elle est une source d'idées et un élément essentiel d'une démocratie ouverte, inclusive et florissante. Nous rendons hommage aux organisations de la société civile et aux personnes qui œuvrent inlassablement pour défendre notre attachement commun à la démocratie, aux droits humains et aux libertés fondamentales. Ces personnes méritent notre reconnaissance, notre protection et notre soutien.

Nous attachons un grand prix à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en tant que plate-forme importante permettant aux États participants et à la société civile d'examiner ensemble la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière. La Conférence de Varsovie sur la dimension humaine a offert une occasion précieuse d'échanger des vues avec la société civile en l'absence regrettable, cette année, de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Il est important que cette réunion se tienne l'année prochaine, et nous soutiendrons la présidence entrante dans les efforts qu'elle déploie à cette fin. Nous félicitons les institutions autonomes de l'OSCE de leurs efforts visant à promouvoir et protéger les droits humains en tant qu'éléments constitutifs primordiaux de sociétés pacifiques, inclusives et démocratiques. Leurs travaux, leurs mandats et leur indépendance institutionnelle sont essentiels pour la promotion et l'avancement de la démocratie, des droits humains et des

libertés fondamentales ainsi que de l'état de droit dans notre région. Nombre de conflits y étant liés à l'incapacité de respecter les engagements pris dans la dimension humaine, ces efforts sont indispensables.

Monsieur le Président,

Tous les États participants ont déclaré catégoriquement que les engagements contractés dans la dimension humaine étaient un sujet de préoccupation directe et légitime de chacun d'entre eux et ne relevaient pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous continuerons de nous battre pour placer la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE au premier plan de notre travail au sein de cette Organisation pour le bien de tous ceux qui considèrent que l'espace de l'OSCE est leur chez-eux.

Pour terminer, nous tenons à remercier la Présidence de l'OSCE et le Président du Comité sur la dimension humaine qui, malgré des temps difficiles, œuvrent en notre nom au renforcement de la dimension humaine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 8

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Je tiens à faire quelques observations sur les conclusions des débats qui se sont tenus à Łódź.

Tout d'abord, nous sommes extrêmement déçus par la manière et les méthodes de travail de la Présidence polonaise. Nous regrettons que la Pologne n'ait pas été en mesure de surmonter ses complexes internes et de dépasser les griefs historiques dans le but de renforcer les fondements collectifs des travaux de notre Organisation. L'institution de la Présidence en exercice de l'OSCE a subi de graves atteintes à sa réputation. En outre, la réunion en cours du Conseil ministériel a été caractérisée par un comportement extrêmement conflictuel et agressif de la part d'un grand nombre d'États participants, ce qui est contraire à la nature même de notre Organisation. Le prochain pays à prendre la tête de l'OSCE, la Macédoine du Nord, aura besoin de beaucoup de temps pour nettoyer cet « héritage » difficile. Nous sommes convaincus que les autorités de Skopje seront guidées par le sens de la mesure, le professionnalisme et la volonté de renforcer les outils de la diplomatie multilatérale.

Dans le même temps, il convient de rappeler que l'efficacité de toute entité internationale dépend de sa pertinence pour ses participants. Ceci s'applique pleinement à l'OSCE. Chacun des États ici présents doit considérer que l'Organisation est un moyen utile de poursuivre ses propres intérêts tout en tenant compte de ceux des autres. Cet équilibre doit sous-tendre l'action future de l'OSCE dans l'intérêt de tous les États participants sans exception.

Malgré les défis actuels, nous pensons que cette organisation a un avenir. En effet, sa pertinence en tant que plateforme de dialogue entre pairs, de respect mutuel et de coopération reste d'actualité. Lorsque l'hystérie russophobe aura disparu, nous serons prêts à reprendre collectivement l'ensemble de ses travaux. Mais il faudra pour cela repartir sur de nouvelles bases, car les approches précédentes ont été totalement discréditées.

Le traitement discriminatoire de la Russie et d'autres États « à l'est de Vienne » devrait être abandonné. Il n'y a pas ici de « souffre-douleurs » ; il n'y a pas de place pour

ceux qui prêchent et font la morale. Il est temps de relancer une culture permettant de dialoguer entre professionnels en se respectant mutuellement. Seuls les efforts conjugués d'États ayant les mêmes droits pourront raviver « l'esprit de Helsinki ». À cette fin, tous les dirigeants de nos pays qui ont signé les documents issus des sommets de l'OSCE à Istanbul (1999) et Astana (2010) devraient montrer concrètement qu'ils sont prêts à être guidés par le principe de sécurité égale et indivisible consacré dans ces textes. Il est important de réaffirmer la volonté de respecter sans équivoque l'engagement de ne pas renforcer sa propre sécurité au détriment de celle des autres.

Des efforts doivent être déployés, sur la base d'un équilibre des intérêts, pour élaborer des accords spécifiques en matière de sécurité « dure » dans la zone euro-atlantique, relancer le régime de contrôle des armements conventionnels en Europe et renforcer les mesures de confiance et de sécurité. À cet égard, le seul résultat acceptable est de prévoir des garanties de sécurité à long terme et juridiquement contraignantes pour tous les États participants de l'OSCE.

Les principes de consensus et de non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre État participant ont grand besoin d'être réaffirmés. Une culture du compromis et le rejet de la pratique des « deux poids, deux mesures » doivent être explicités dans les documents de l'OSCE. La primauté des organes de décision doit être consacrée.

Il est nécessaire de préserver l'espace paneuropéen commun « de Vancouver à Vladivostok » et d'empêcher sa fragmentation ainsi que la séparation de la partie occidentale du continent de la partie orientale.

Nous connaissons l'opinion largement répandue selon laquelle le niveau de confrontation extrême auquel nous sommes parvenus condamne désormais tout grand projet ambitieux. Nous ne voyons aucune raison d'être d'accord avec ce postulat. Je suis certain que nous devons rechercher un accord. C'est l'axiome même de la diplomatie. L'organisation ne peut pas être en « veille » perpétuelle comme elle l'est actuellement. Elle ne peut pas non plus justifier son existence en se contentant de « punir et d'endiguer » la Russie. C'est une voie qui ne mène nulle part.

Nous sommes convaincus qu'il ne sera certainement pas possible de remplacer l'OSCE par une structure similaire en termes de composition et de compétence. Si l'OSCE n'existe plus, ses fonctions seront en partie reprises par un autre format qui cherchera à occuper un « créneau » indépendant, à savoir le rapprochement des zones euro-atlantique et eurasiennne. Est-ce bien le destin que nous voulons pour notre Organisation ? Tout dépend de nous.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance de clôture du Conseil ministériel.

Je vous remercie de votre attention.



Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU DANEMARK, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE,
DE LA NORVÈGE, DE LA POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA
SLOVAQUIE, DE LA SUÈDE ET DE L'UKRAINE**

La présente déclaration est prononcée au nom de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède et de l'Ukraine.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous condamnons l'agression de la Russie contre la Géorgie en 2008 et exprimons notre grande inquiétude face à l'occupation militaire russe des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous réitérons également notre condamnation de la guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine.

Quatorze ans après l'invasion militaire de la Géorgie par la Fédération de Russie, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation de certaines parties du territoire géorgien et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit fondé sur le plein respect du droit international et des engagements internationaux, notamment la Charte des Nations Unies et l'Acte final de Helsinki.

Nous nous félicitons du respect par la Géorgie de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous la médiation de l'Union européenne. Nous demandons à la Russie de s'acquitter immédiatement de l'obligation claire qui lui incombe en vertu de cet accord de replier ses forces sur les positions antérieures au conflit, ainsi que des engagements qu'elle a pris de permettre un accès sans entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire et de ne pas faire obstacle à la mise en place de dispositifs internationaux de sécurité sur le terrain. Nous lui demandons de cesser de reconnaître la prétendue indépendance des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Nous condamnons les actions de la Russie, qui semblent destinées à établir unilatéralement la frontière d'État entre la Géorgie et la Russie sur les segments des territoires occupés et à incorporer une partie du village géorgien d'Aibgha dans le kraï de Krasnodar. Dans le même ordre d'idées, nous exprimons notre préoccupation quant à la saisie par la Russie de 180 hectares de terres dans le district géorgien de Gagra en Abkhazie. Nous sommes également préoccupés par les travaux en cours concernant la mise en œuvre du « programme » sur la création d'un espace socioéconomique commun entre la Fédération de Russie et la région géorgienne d'Abkhazie, ainsi que par le prétendu accord sur la double citoyenneté conclu avec la région d'Ossétie du Sud de la Géorgie, qui constituent une nouvelle étape vers une tentative d'annexion illégale. Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur ces mesures. Nous condamnons la tenue d'« élections législatives » en Abkhazie ainsi que l'organisation d'« élections présidentielles » en Ossétie du Sud en 2022, qui sont une violation flagrante de la souveraineté de la Géorgie.

Nous prenons note de l'arrêt rendu en janvier 2021 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire concernant le conflit armé entre la Fédération de Russie et la Géorgie en août 2008 et ses conséquences, y compris ses conclusions selon lesquelles la Russie a exercé un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud après l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, notamment par sa présence militaire. La Cour a également estimé que la Russie, en violation de la Convention européenne des droits de l'homme, avait torturé des prisonniers de guerre géorgiens, détenu arbitrairement et tué des civils géorgiens, et qu'elle était responsable de leur traitement inhumain et dégradant, qu'elle avait empêché le retour des Géorgiens de souche dans leurs foyers et qu'elle n'avait pas mené d'enquêtes sur les meurtres de civils. Nous demandons à la Russie de se conformer pleinement à l'arrêt, notamment en permettant aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité. Nous prenons également note qu'en juin 2022, la Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt pour des crimes de guerre allégués commis pendant l'invasion russe en 2008. Nous demandons à la Russie de coopérer avec la Cour pénale internationale.

Nous sommes préoccupés par la discrimination persistante que subissent les Géorgiens en raison de leur appartenance ethnique dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et par les abus, notamment les graves restrictions des droits liés à la liberté de circulation, à l'éducation, à la résidence et à la propriété, en particulier la destruction des maisons des personnes déplacées. Nous demandons aux responsables de permettre aux organisations internationales des droits de l'homme d'accéder pleinement et sans entrave aux régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous condamnons la décision de remplacer l'enseignement en langue géorgienne par le russe dans les écoles des districts de Gali et Akhgori, qui se trouvent respectivement dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, où vivent des Géorgiens de souche. Nous condamnons également l'effacement et l'altération des caractéristiques géorgiennes des monuments du patrimoine culturel géorgien dans les deux régions.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'installation continue de clôtures en fil de fer barbelé et d'autres barrières artificielles le long de la ligne d'occupation, ainsi que par la fermeture, depuis plus de trois ans, des points de passage de la ligne de démarcation administrative dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud. La réouverture partielle et temporaire des points de passage de la ligne de démarcation administrative le long de

l'Ossétie du Sud, à Odzisi et Karzmani, ne peut être considérée comme satisfaisante. Tous les points de passage avec les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud doivent être rouverts à tous les citoyens géorgiens résidant de part et d'autre des lignes de démarcation.

L'isolement et les restrictions permanentes à la liberté de circulation ont déstabilisé la situation sur le terrain et eu de graves répercussions sur la sécurité, la sûreté, le bien-être et les conditions humanitaires des civils dans les zones touchées par le conflit, en particulier dans le district d'Akhalgori, où des rapports indiquent que la population locale souffre de pénuries de médicaments et de nourriture, et se voit refuser l'accès aux retraites et aux services essentiels, notamment les services de santé gratuits disponibles sur le territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien. Cette situation crée un risque d'exode supplémentaire dans le district d'Akhalgori.

Nous restons profondément préoccupés par les détentions arbitraires en cours autour des lignes de démarcation administratives et appelons à la libération immédiate et inconditionnelle d'Irakli Bebuga et de toutes les personnes qui se trouvent en détention arbitraire. Nous condamnons les détentions de Kristine Takalandze, Asmat Tavadze, Mamuka Chkhikvadze et Kakhaber Natadze.

Nous condamnons l'assassinat des citoyens géorgiens Archil Tatumashvili, Giga Otkhoshoria et Davit Basharuli, et demandons instamment à la Russie de lever tout obstacle à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien aux mesures préventives prises par la Géorgie en vue de mettre fin à l'impunité et prenons note de la liste Otkhoshoria-Tatumashvili adoptée par le Gouvernement géorgien.

Nous soutenons les Discussions internationales de Genève, qui constituent un format permettant de traiter, avec la Fédération de Russie, la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous la médiation de l'Union européenne, ainsi que les problèmes de sécurité, de droits humains et d'aide humanitaire découlant du conflit non résolu entre la Russie et la Géorgie. Nous soulignons la nécessité de progresser sur les questions qui sont au cœur des débats, notamment le non-recours à la force, l'établissement de dispositifs internationaux de sécurité dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et le retour sûr, digne et volontaire des personnes déplacées et des réfugiés, conformément au droit international. Nous soutenons fermement la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre des Discussions internationales de Genève, afin de faciliter une paix et une sécurité inclusives et durables sur le terrain.

Nous exprimons notre soutien aux mécanismes de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti et de Gali et soulignons que les six réunions ont eu lieu à Ergneti en 2022. Ces mécanismes peuvent jouer un rôle important dans la prévention de l'escalade du conflit et contribuer à assurer la protection de la sûreté et de la sécurité des personnes sur le terrain. Nous exprimons notre grande préoccupation quant à la longue suspension du mécanisme de Gali et demandons instamment sa reprise sans délai ni condition préalable, conformément aux règles de base.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Mission d'observation de l'Union européenne et demandons à la Russie de lui permettre de s'acquitter pleinement de son

mandat, notamment en l'autorisant à accéder aux deux côtés des lignes de démarcation administratives.

Nous nous félicitons du processus multipartite engagé par le Gouvernement géorgien pour élaborer une « stratégie d'État globale en vue du retrait des forces d'occupation et de la résolution pacifique du conflit », ainsi que de l'examen stratégique de la politique de réconciliation et de collaboration. Nous soutenons l'initiative de paix « Un pas vers un avenir meilleur » du Gouvernement géorgien, qui vise à améliorer les conditions humanitaires et socioéconomiques des personnes résidant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et à favoriser le renforcement de la confiance entre les communautés divisées. Nous demandons instamment que des travaux soient menés activement dans le cadre des programmes de réconciliation et de collaboration et nous sommes prêts à les soutenir.

Nous encourageons l'OSCE à participer au processus visant à trouver une solution pacifique au conflit entre la Russie et la Géorgie. Nous regrettons qu'en raison du refus de la Russie de s'associer au consensus, le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie ait été interrompu en 2009. Nous invitons les États participants à prendre une décision concernant la réouverture d'une mission transdimensionnelle de l'OSCE en Géorgie, qui serait dotée d'une capacité d'observation lui permettant d'opérer sans entrave au-delà des lignes de démarcation administratives. La réouverture de la Mission renforcerait considérablement le rôle de l'OSCE dans les Discussions internationales de Genève et les mécanismes de prévention et de règlement des incidents. En outre, le rétablissement d'une mission de terrain aiderait l'OSCE dans ses travaux à chaque phase du cycle du conflit.

Le Groupe des Amis de la Géorgie continuera à sensibiliser l'opinion publique au conflit et à l'évolution de la situation sur le terrain, à demander à la Russie de respecter ses obligations et ses engagements, et à plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 10

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BIÉLORUSSIE)

Réaffirmant l'attachement au développement de relations amicales, collégiales et mutuellement bénéfiques entre États dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique ainsi qu'à l'idée d'établir une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiatique libre, démocratique, commune et indivisible, ancrée dans des principes convenus, des engagements partagés et des objectifs communs,

Soulignant la nécessité de préserver le rôle central de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans les relations entre États et de renforcer encore davantage le rôle primordial du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la facilitation du règlement des problèmes internationaux,

Guidés par la nécessité de défendre et de respecter le principe fondamental d'une sécurité égale et indivisible, selon lequel aucun État, aucun groupe d'États ou aucune organisation ne peut assumer une responsabilité prééminente dans le maintien de la paix et de la stabilité, ni renforcer sa sécurité au détriment de la sécurité d'autrui.

Nous affirmons l'importance de préserver l'OSCE en tant qu'instance paneuropéenne régionale opérant sur la base de la règle du consensus et du principe de l'égalité souveraine des États, dans l'intérêt du renforcement de la sécurité et du développement de la coopération entre les États participants.

Nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer l'efficacité de l'OSCE et d'éliminer la pratique du « deux poids, deux mesures » et les déséquilibres géographiques et thématiques dans ses activités.

Nous estimons que la Présidence en exercice, la Secrétaire générale et toutes les structures exécutives de l'OSCE devraient observer systématiquement les Règles de procédure et les autres décisions des organes décisionnels, et respecter les principes d'impartialité, de transparence et de responsabilité.

Nous préconisons l'adoption d'un programme constructif, la volonté de débattre ouvertement des questions et des défis les plus difficiles, ainsi qu'un engagement en faveur

d'un dialogue pragmatique non idéologique pour résoudre les problèmes de sécurité communs, ce qui implique en particulier de déployer les efforts suivants :

- Conjuguer les efforts pour lutter sur un pied d'égalité contre les menaces transnationales, principalement le terrorisme international, la criminalité organisée, l'immigration clandestine, la prolifération des armes de destruction massive, les menaces pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de drogues, et la traite des êtres humains ;
- Développer une coopération mutuellement avantageuse pour relever les défis économiques et environnementaux dans l'espace de l'OSCE, élargir la coopération, sans protectionnisme et discrimination, dans les domaines des transports, de l'énergie, du commerce et du tourisme, renforcer la connectivité et garantir les droits sociaux et économiques des citoyens ;
- Respecter la diversité des modèles civilisationnels, culturels et historiques des États participants de l'OSCE, considérant que les notions d'exceptionnalisme et de supériorité de certains États participants par rapport à d'autres sont inadmissibles ;
- Promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales et respecter inconditionnellement l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales et autres groupes ethniques ;
- Intensifier les efforts visant à lutter contre toutes les formes de discrimination raciale, ethnique et religieuse, l'antisémitisme, la christianophobie, l'islamophobie, la xénophobie, les manifestations de nationalisme agressif et de néonazisme, et combattre la discrimination dans le sport, la culture, l'éducation et la science ;
- Préserver et défendre la liberté de circulation des citoyens et des contacts humains, la libre circulation des biens et des capitaux sans aucune restriction idéologique, politique ou sanctions, clivages, pratique du « deux poids, deux mesures », alliances politico-militaires ou politico-économiques fermées, et sans promouvoir unilatéralement ses intérêts au détriment des intérêts d'autrui dans l'espace de l'OSCE ;
- S'associer aux efforts visant à maintenir un espace mondial de l'information ouvert et sûr, exempt de censure politique et de répression de la dissidence.

La présente déclaration offre à d'autres États participants de l'OSCE et partenaires pour la coopération la possibilité de s'aligner.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 11

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par remercier la Pologne de sa chaleureuse hospitalité durant le Conseil ministériel de cette année. Le Canada tient par ailleurs à faire, en plus des déclarations conjointes prononcées en son nom, une déclaration finale à titre national.

Nous quittons certes la ville de Łódź sans avoir adopté la moindre décision, mais nous la quittons avec un sentiment d'unité extraordinaire : unité extraordinaire dans la condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et unité extraordinaire quant à l'importance de faire bloc pour défendre l'OSCE et ses principes.

L'OSCE nous fournit une panoplie fantastique d'outils pour prévenir les conflits et renforcer la sécurité. Comme beaucoup d'entre vous l'ont noté ces deux derniers jours, les défis auxquels nous sommes confrontés ne sont pas un échec de l'OSCE en tant qu'institution ; ils sont l'illustration du refus flagrant de certains États de respecter les principes de l'Acte final de Helsinki et les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE. La guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine en est, de loin, l'exemple le plus choquant.

Pour nous aider tous, États participants de l'OSCE, à remplir nos engagements, nous devons donner au Secrétariat et aux institutions autonomes, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, la capacité de s'acquitter de leurs mandats. Aucun État participant ne devrait être en mesure de bloquer unilatéralement le budget de l'OSCE ou les mandats de ses missions de terrain. C'est particulièrement le cas lorsqu'une nation hôte souhaite une présence de l'OSCE.

Je tiens à réitérer les remerciements de la Ministre Joly et du Canada au personnel de l'OSCE pour la créativité, la détermination et la résilience dont il a fait preuve afin de permettre à l'Organisation de continuer de s'acquitter de son mandat dans des circonstances aussi difficiles.

Nous nous réjouissons particulièrement à la perspective de travailler avec la Macédoine du Nord en tant que Présidence au cours de l'année à venir, et regrettons qu'une décision sur la Présidence 2024 n'ait pas été approuvée en raison de l'objection de la Russie.

Monsieur le Président,

Je voudrais également répéter la remarque faite hier par la Ministre Joly :
« *Contrairement aux allégations du ministre Lavrov, c'est la Russie qui a refusé le dialogue. La Russie a non seulement fracassé la confiance entre les États participants de cette organisation, mais aussi à l'échelle mondiale.* » Contrairement aux allégations de la Fédération de Russie, c'est elle qui a refusé le dialogue. Ses actions ont brisé la confiance non seulement des États participants de cette organisation, mais aussi à l'échelle mondiale. Le chemin menant de telles actions à un dialogue constructif sera long et ardu, et l'OSCE sera une plate-forme essentielle à cet égard.

En conclusion, le Canada tient une nouvelle fois à vous remercier sincèrement, ainsi que l'ensemble de la Présidence polonaise, des efforts que vous avez déployés cette année. Elle a été extrêmement difficile et le Canada salue la direction ferme et fondée sur des principes que vous avez assurée dans le cadre de votre Présidence. Pour cela, vous bénéficiez, cher Ambassadeur Hałaciński, ainsi que votre remarquable équipe, de notre admiration et de notre gratitude sincères.

Je vous remercie.

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 12

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 9 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

« Tout en s'associant au consensus sur la décision du Conseil permanent relative à l'adoption de l'ordre du jour de la vingt-neuvième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, la Fédération de Russie exprime sa profonde déception devant le fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, le pays hôte, qui exerce la Présidence en exercice de l'OSCE, n'ait pas assuré une participation égale des ministres de tous les États participants sans discrimination.

La décision arbitraire prise par les autorités polonaises de ne pas permettre au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie de participer à la réunion du Conseil ministériel à Łódź rend impossible l'adoption de toute décision de fond à cette réunion devant avoir lieu prochainement et nuit gravement au potentiel de l'OSCE en tant que plate-forme de dialogue politique ouvert à haut niveau.

Nous osons espérer que les futures présidences de l'OSCE n'entreprendront pas de telles actions irresponsables, qui nuisent à la crédibilité et à l'efficacité de l'Organisation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et qu'elle soit incluse dans le journal de la séance de ce jour du Conseil permanent. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Łódź 2022

MC(29).JOUR
1–2 December 2022
Annex 13

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-neuvième réunion
CM(29), journal, point 9 b) de l'ordre du jour

**LETTRÉ DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU MINISTRE POLONAIS DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, PRÉSIDENT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai le plaisir de vous informer des activités qu'il a menées en 2022.

Au cours de l'année, les présidences du FCS ont œuvré en étroite coopération afin d'assurer la continuité et l'efficacité du programme de travail annuel du Forum.

Depuis le dernier Conseil ministériel de l'OSCE, plusieurs initiatives prises par des États participants ont abouti à l'adoption de deux décisions visant à soutenir la mise en œuvre des engagements politico-militaires existants dans le domaine du marquage, de l'enregistrement et de la tenue de registres des munitions conventionnelles, ainsi que l'échange d'informations militaires sous forme électronique.

Cette année, l'OSCE a été confrontée à une situation de sécurité et à des tensions géopolitiques sans précédent avec la guerre injustifiée et non provoquée lancée contre l'Ukraine le 24 février 2022. La guerre contre l'Ukraine a eu une incidence négative sur l'ensemble de l'architecture de sécurité en Europe et au-delà, compromettant la sécurité et la coopération, qui sont l'essence même de l'Organisation. La guerre a provoqué la plus grande crise humanitaire que l'Europe ait connue depuis des décennies. Dans sa réponse à la situation sécuritaire sans précédent, le FCS, en étroite coordination avec la Présidence du Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE, a conduit ses travaux en mode de crise. Les présidences du FCS n'ont cessé de souligner l'importance de la coopération et de l'unité entre les États participants pour favoriser la prévention et la gestion des crises en utilisant les outils disponibles et en veillant à ce que le dialogue se poursuive.

Dans ce contexte et sur la base des décisions relatives aux dates, à l'ordre du jour et aux modalités de la trente-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) que les États participants ont adoptées en octobre et novembre 2021, durant la Présidence du FCS par l'Azerbaïdjan, la réunion en question s'est tenue en mars 2022. Présidée par la Norvège et l'Ouzbékistan, elle a été l'occasion pour les États participants de débattre de la mise en œuvre actuelle et future des mesures de confiance et de sécurité convenues à la

lumière des principes et des engagements fondamentaux auxquels ils ont souscrit conjointement.

Le FCS a contribué à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2022 en favorisant l'échange de vues dans le cadre de son mandat.

En avril 2022, le chapitre III du Document de Vienne 2011, consacré à la réduction des risques grâce au mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles, a été invoqué à deux reprises pour débattre de préoccupations en matière de sécurité. À l'issue de consultations visant à examiner les questions suscitant des inquiétudes, deux séances spéciales communes du FCS et du Conseil permanent ont été convoquées, au cours desquelles la situation a été évaluée. Les délégations présentes se sont attachées à formuler des recommandations pour stabiliser la situation et mettre un terme aux activités suscitant des préoccupations.

Les réunions tenues et les dialogues de sécurité menés cette année dans le cadre du Forum malgré le climat difficile qui règne parmi les États participants de l'OSCE soulignent l'importance du FCS en tant que plate-forme de dialogue sur les questions de sécurité préoccupantes.

Le maintien du FCS en tant que plate-forme importante pour l'échange d'informations et de vues sur les aspects politico-militaires de la sécurité entre les États participants de l'OSCE a permis, outre les échanges réguliers sur la guerre menée contre l'Ukraine ayant eu lieu au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Déclarations générales », d'organiser les dialogues de sécurité suivants : « Respect du droit international humanitaire et protection des civils » ; « Lutte antimines, l'accent étant mis sur la résolution 2365 du Conseil de sécurité de l'ONU » ; « Armes légères et de petit calibre (ALPC) et stocks de munitions conventionnelles (SMC) – Engagements de l'OSCE et enseignements tirés » ; « Architecture de sécurité européenne : rôle des pays non-alignés » ; « Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » ; « Relèvement post-conflit et consolidation de la paix : enseignements tirés dans la région de l'OSCE et voie à suivre » ; « Les enfants et les conflits armés » ; « Participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes » ; « Risques explosifs dans la région de l'OSCE » ; « Les forces armées et l'environnement » ; et « Débat annuel repensé sur le Code de conduite ». Au total, le FCS a tenu 11 dialogues de sécurité en 2022.

Afin de faciliter la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, la Présidence belge a organisé sur ce thème un dialogue de sécurité, qui était axé sur le droit international humanitaire, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les sociétés militaires et de sécurité privées. Malheureusement, en l'absence de consensus, le onzième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite n'a pas eu lieu.

Deux dialogues de sécurité et une séance commune du FCS et du Conseil permanent ont été consacrés au thème du droit international humanitaire. Sous la Présidence azerbaïdjanaise, un dialogue de sécurité a porté en particulier sur la protection des civils. Pendant la Présidence belge, le Code de conduite a été examiné sous l'angle du droit international humanitaire. En outre, une séance commune du FCS et du Conseil permanent, tenue également sous la Présidence belge du FCS, a porté essentiellement sur le droit

international humanitaire d'un point de vue plus général et la situation actuelle dans l'espace de l'OSCE.

La Présidence belge du FCS a suivi une approche transdimensionnelle en consacrant un dialogue de sécurité aux enfants dans les conflits armés, l'accent ayant été mis sur les initiatives visant à engager un dialogue politico-militaire sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Deuxièmement, un dialogue de sécurité a été organisé sur les forces armées et l'environnement, y compris la possibilité pour les forces armées de réduire leur impact sur l'environnement en étudiant les cadres internationaux pertinents et leur mise en œuvre.

Sous la Présidence azerbaïdjanaise du FCS, un dialogue de sécurité a été consacré à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, l'accent ayant été mis sur les efforts déployés par la communauté internationale, en s'appuyant sur le concept de sécurité globale de l'OSCE, qui, entre autres, relève du domaine d'activités du Forum.

S'agissant des ALPC, le FCS a soutenu et entendu un rapport sur les efforts déployés dans ce domaine à la huitième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juin 2022 à New York. En outre, le FCS a adopté une décision relative à la mise à jour du Guide des meilleures pratiques en matière de marquage, d'enregistrement et de tenue de registres des munitions dans le but de renforcer les efforts déployés pour élaborer des orientations générales, des directives opérationnelles et des procédures concernant tous les aspects traités dans ce guide. En raison de la situation de sécurité sans précédent, les travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les munitions conventionnelles ont été interrompus peu après.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'accord sur la tenue de la Réunion biennale de l'OSCE chargée d'évaluer la mise en œuvre de ses documents sur les armes légères et de petit calibre ainsi que sur les stocks de munitions conventionnelles, les présidences azerbaïdjanaise et belge du FCS ont néanmoins organisé des dialogues de sécurité consacrés respectivement aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles ainsi qu'aux risques explosifs dans l'espace de l'OSCE.

Les travaux relatifs aux projets d'assistance de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC se sont poursuivis en 2022. L'OSCE gère actuellement un portefeuille de 20 projets d'assistance d'une valeur de plus de 40 millions d'euros portant sur le contrôle des ALPC et des SMC. Plusieurs projets visent à assurer la gestion des stocks d'ALPC et de SMC dans de bonnes conditions de sécurité grâce à une mise à niveau de l'infrastructure, du matériel et des équipements des sites de stockage, ainsi que des laboratoires d'analyse chimique pour la surveillance des munitions. Ces projets sont destinés, en majeure partie, à soutenir les efforts de lutte contre le trafic illicite d'ALPC dans tout l'espace de l'OSCE. Un important soutien est fourni à l'Asie centrale pour l'élaboration de projets d'assistance technique visant à contrer la menace et le risque posés par les diverses formes de trafics en provenance d'Afghanistan, ce qui inclut la lutte contre le trafic d'ALPC. Récemment, grâce à l'excellente coopération des États participants de l'OSCE demandeurs et fournisseurs d'assistance, le propegol encore présent au Kirghizistan en a été retiré, éliminant ainsi une menace majeure pour la sécurité humaine et environnementale. Le portail sur les ALPC, nouvel outil informatique permettant d'avoir une meilleure vue d'ensemble et d'accroître la transparence

du portefeuille des projets d'assistance pratique de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, a été établi cette année pour fournir plus de détails sur l'état d'avancement des projets.

Autre thème abordé au cours de l'année, la non-prolifération des armes de destruction massive et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. L'OSCE a contribué à l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, d'abord par écrit en 2021 puis dans une déclaration prononcée devant les Nations Unies à New York en juin 2022.

La Présidence belge du FCS a consacré un dialogue de sécurité au thème de l'égalité des genres, abordant la question de la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes dans le domaine de la sécurité politico-militaire. Tout au long de l'année, toutes les présidences du FCS ont soutenu l'édition 2022 du programme de formation à la paix et à la sécurité donnant droit à des bourses de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui vise à doter les jeunes administrateurs, en particulier les femmes, des moyens de participer utilement à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des politiques de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération dans l'espace de l'OSCE.

Un dialogue de sécurité, consacré au thème « Relèvement post-conflit et consolidation de la paix : enseignements tirés dans la région de l'OSCE et voie à suivre », a été organisé sous la Présidence azerbaïdjanaise. Il visait à examiner la question du relèvement après un conflit et à lui donner une nouvelle impulsion dans le cadre de la panoplie d'outils dont dispose l'Organisation dans le domaine du cycle des conflits, mais aussi à examiner les moyens de rendre ces outils plus opérationnels et de les renforcer.

Les présidences du FCS ont coopéré avec la Présidence polonaise de l'OSCE et le Conseil permanent sur des questions transdimensionnelles intéressant les deux organes conformément au concept de sécurité globale et indivisible de l'Organisation. À cette fin, une séance commune du FCS et du Conseil permanent consacrée au thème du droit international humanitaire s'est tenue sous la Présidence belge.

En 2022, les échanges d'informations militaires se sont poursuivis à un rythme soutenu. Par ailleurs, une décision du FCS relative à l'échange d'informations militaires sous forme électronique a été adoptée. La mise au point du système de gestion de l'information et des rapports de l'OSCE (iMARS) a franchi un jalon important puisqu'il est prévu que tous les États participants puissent y accéder d'ici la fin de l'année.

En 2022, 27 pour cent de femmes et 73 pour cent d'hommes en moyenne ont participé à des réunions du FCS (séances plénières, RAEA).

En conclusion, au cours de l'année écoulée, le FCS a continué de servir d'importante plate-forme de dialogue et de prise de décisions dans la première dimension, offrant aux États participants une enceinte pour débattre de questions de sécurité politico-militaire et soulever des préoccupations en matière de sécurité. Malgré un climat difficile, une situation de sécurité et des tensions géopolitiques sans précédent, le FCS a continué de prouver son utilité en maintenant une importante plate-forme de discussion.